

Liste des pièces à fournir
Demande d'inscription au Barreau de Strasbourg
Article 93-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991
(Directive n°98/5/CE du 16 février 1998)

- Lettre manuscrite adressée en recommandé avec avis de réception à Monsieur ou Madame le Bâtonnier, demandant votre admission à la prestation de serment et votre inscription au Tableau de l'Ordre des Avocats au Barreau de Strasbourg, mentionnant le fondement juridique de votre demande, précisant vos coordonnées privées, indiquant quelles seront vos modalités d'exercice professionnel et transmettant vos pièces justificatives.

- Déclaration sur l'honneur manuscrite de n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ou à sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, retrait d'agrément ou d'autorisation et de n'avoir pas été frappé de la faillite personnelle ou d'une autre mesure d'interdiction.

- Déclaration sur l'honneur manuscrite de ne pas avoir déposé parallèlement une demande d'inscription auprès d'un autre barreau et de ne pas avoir essuyé de refus suite à une éventuelle demande antérieure (préciser le ou les barreau(x) concerné(s))

- Carte d'identité ou passeport

- Curriculum vitae

- Extrait d'acte de naissance, datant de moins de trois mois

- Certificat de nationalité, datant de moins de trois mois

- Bulletin n° 3 du casier judiciaire français et extrait de casier judiciaire du pays d'origine, datant de moins de trois mois

- Certificat d'inscription au Barreau d'origine daté de moins de trois mois

- Copie du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle mentionnant la couverture des risques liés à vos activités en France. A défaut ou si la couverture n'est pas équivalente à celle exigée au Barreau de STRASBOURG, vous serez considéré comme adhérent d'office à la police d'assurance groupe du Barreau de STRASBOURG et vous devrez régler la cotisation annuelle afférente.

- Exemple du contrat de collaboration avec ses annexes ou du contrat de travail ou bail ou convention ou tout autre document établissant les conditions d'exercice

- Deux photos d'identité

- Chèque de 1.500 € libellé à « Ordre des Avocats de Strasbourg », au titre des frais de dossier

Tous les documents énumérés ci-dessus sont à nous remettre en original, éventuellement avec leur traduction certifiée en français. Ils vous seront restitués après certification conforme.

NB : les frais de dossier correspondent au traitement du dossier et restent donc acquis à l'Ordre même en cas de rejet de la demande.